

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA COMMUNAUTE MOUNDANG ET GUIDAR DE N'DJAMENA

Les 20 et 21 décembre 2011, deux réunions extraordinaires de la communauté Moundang et Guidar se sont successivement tenues chez Mahouli Daniel, chef de la communauté. L'assistance était essentiellement composée des représentants des différents clans, de personnes ressources identifiées par le chef et des membres des familles affectées par les différents événements qui défraient actuellement la chronique, à savoir la levée de l'immunité parlementaire de Monsieur Saleh kebzabo suite à la plainte pour diffamation portée contre lui par veuve Massamba Pabamé, défunt chef du village Matta-Léré et l'incarcération de Deuzoumbé Passalet Daniel, Président de l'Association « Droits de l'Homme Sans Frontières ».

Les sujets inscrits à l'ordre du jour des réunions suscitées étaient les suivants :

- La plainte déposée contre Monsieur Saleh kebzabo par veuve Massamba Pabamé, sans consultation préalable de la famille de son défunt époux ;
- la mise aux arrêts de Deuzoumbé Passalet Daniel pour avoir déclaré sur Radio France Internationale que veuve Massamba Pabamé née Lahr Idi a été enlevée samedi 17 décembre 2011 au palais du Gong de Léré.

L'assistance a écouté la communication faite par les représentants du clan Banjou qui ont donné plusieurs preuves de l'implication de Jean Bernard Padaré dans la plainte portée au nom de veuve Massamba Pabamé, l'enlèvement de cette dernière par les forces de l'ordre le samedi 17 décembre 2011 au palais du Gong de Léré, soutenant ainsi les propos de Deuzoumbé Passalet Daniel sur RFI. De plus, l'interdiction de tout contact de dame Lahr Idi avec sa belle famille a été décriée comme étant une prise en otage par un homme qui n'est pas du clan Bandjou, et donc comme une ingérence dans les affaires d'autrui. Ce comportement contraire aux us et coutumes régissant la succession en pays Moundang et Guidar a été dénoncé avec vigueur par l'assistance. De plus, les participants ont noté que depuis l'entrée au gouvernement de Jean Bernard Padaré, la paix sociale dans le département de Lac Léré est dangereusement menacée car des propos du genre « je ferai couler le sang », « à la guerre comme à la guerre », « je n'aurai pas du repos tant que Deuzoumbé D. Passalet n'aura pas été arrêté », « je ferai fermer tes entrerpises » lui sont familiers, justifiant l'intervention du chef de communauté pour le réconcilier avec certaines personnes qui ont fait l'objet de ce genre de menaces directes dont Deuzoumbé. D'ailleurs, dans sa grande prolixité, il avait déjà annoncé dès lundi 19/12/2011 au matin que le gouvernement, dont il n'est d'ailleurs pas le porte parole, se devait de poursuivre Daniel pour ses propos. Devant ces tristes témoignages sur le comportement d'un homme sensé être un exemple en raison de la mission à lui confiée par le Chef de l'Etat, l'assistance s'est posé la question de savoir si Jean Bernard Padaré est encore digne de représenter sa communauté au sein du gouvernement. En effet, en 20 années de multipartisme au Tchad, l'exercice démocratique s'est traduit dans le département de Lac Léré par l'adhésion d'une bonne frange des populations locales à divers partis politiques, tant de la majorité que de l'opposition, sans que l'entrée successive de plusieurs cadres de cette région au gouvernement n'ait sapé la cohésion sociale, ni ébranlé les us et coutumes, ni encore entamé la cohabitation entre entités socioculturelles, malgré la diversité de leur appartenance politique. Avec l'avènement de Jean Bernard Padaré sur la scène politique, on vit au quotidien la culture de la félonie, de la délation, de l'incitation à la haine et à la violence, comportements jadis inconnus des Moundang et des Guidar dont la patience et la modération ont toujours permis de surmonter les grandes crises qui ont régulièrement secoué notre pays. Ce comportement est triste de la part d'un homme public qui n'assumant pas sa parole, se dévalorise personnellement et partant discrédite et sa famille et sa société culturelle.

Au regard de tout ce qui précède et :

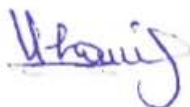
- Considérant l'attachement séculaire du peuple Moundang et Guidar au respect de son organisation sociale et de ses valeurs culturelles ;
- Considérant que le développement local repose sur la qualité et la diversité de ses ressources humaines ;
- Considérant que le multipartisme s'enrichit de la pluralité d'idées et de projets politiques ;
- Considérant le rôle joué par les Moundang et les Guidar dans la construction de la nation Tchadienne qui a besoin de la contribution intégrale de l'ensemble de ses citoyens,
- Considérant que notre conviction culturelle se trouve ébranlée par la situation que nous vivons actuellement,

L'Assemblée a décidé de :

- Agir en solidarité avec le clan Bandjou pour que veuve Massamba Pabamé soit libérée de la tutelle de toute autre homme pour se soumettre à la seule autorité de sa belle famille, conformément aux us et coutumes Moundang et Guidar ;
- Faire sienne les termes des communiqués de presse publiés par le clan Bandjou les 19 et 21 décembre 2011 ;
- Condamner la procédure enclencher pour la levée de l'immunité parlementaire de Mr Saleh Kebzabo sur la base de la plainte de veuve Massamba, qui étant mariée sous le régime de la loi traditionnelle Moundang, n'est pas qualifiée pour porter les problèmes touchant à son défunt mari devant la justice ;
- Dénoncer l'implication de Jean Bernard Padaré dans l'interpellation et l'incarcération arbitraire de Deuzoumbé Daniel Passalet ; en conséquence, l'assemblée soutient la déclaration de Mr. Deuzoumbé Daniel Passalet sur RFI car veuve Massamba a bel et bien été enlevée par des hommes en tenue, l'évènement ayant été vécu par plusieurs personnes à Léré. Aussi, elle exige qu'il soit libéré immédiatement et sans conditions ;
- Confier une mission aux responsables du clan « *Ban Meundeuré* » dont Jean Bernard Padaré est issu pour rappeler à ce dernier les règles régissant la vie communautaire en milieu Moundang et Guidar. En cas d'échec, exclure Jean Bernard Padaré de la société Moundang et Guidar, conformément aux *règles et coutumes* punissant la trahison dans nos us et coutumes. Si l'intéressé persiste dans son comportement, des missions seront envoyées vers les communautés locales pour porter cette décision et sa justification à l'attention des patriarches des différents clans pour toutes fins utiles ;
- Déléguer une mission auprès des plus hautes autorités du pays afin de porter à leur attention que le comportement actuel de Jean Bernard Padaré ne lui confère plus la dignité de représenter sa communauté au sein du gouvernement et en plus constitue une menace pour la paix sociale dans le département de Lac Léré ;
- Faire appel à l'arbitrage et à la sagesse du chef de l'Etat, en sa qualité de chef suprême de la magistrature et garant du respect des us et coutumes afin qu'il trouve un dénouement heureux à cette malheureuse situation ;
- Soutenir toutes actions de nature à ramener le calme et la quiétude dans la communauté Moundang et Guidar du Lac Léré ;
- Exhorter les populations locales à développer un esprit de tolérance et une culture de paix pour ancrer la démocratie multipartite dans le département de Lac Léré et soutenir la marche de notre pays vers le progrès social, économique et culture car nous n'avons pas un conflit ouvert avec l'Etat Tchadien, ni avec un quelconque parti politique mais avec l'un des nôtres qui a délibérément choisi de mettre en péril les bases de notre société.

Fait à NDjaména le 22 décembre 2011

**Pour l'assemblée
Le Chef de la communauté**



MAHOULI HAINE DANIEL